

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

Bloomco Glass Kote

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Glass coating

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

B&B Blending, LLC 10963 Leroy Drive Northglenn CO 80233

Etats-Unis

Téléphone: 1.800.875.6320, 1.303.289.6320

e-mail: info@bbblending.com Site web: bbblending.com

e-mail (personne compétente)

btirrell@bbblending.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

USA 1.800.535.5053, INTL 1.352.323.3500

24 hr emergency information

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégo- rie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	2	Flam. Liq. 2	H225
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention danger

d'avertissement

- Pictogrammes

GHS02, GHS05, GHS07



Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Canada: fr Page: 1 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

## - Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vête-

ments contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Conti-

nuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internatio-

nale.

- Composants dangereux pour l'étiquetage

Propan-2-ol, aminoalkylsiloxane

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

## 3.2 Mélanges

Description du mélange

#### Composants dangereux selon SGH

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes				
Propan-2-ol	No CAS 67-63-0	≥85	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336					
aminoalkylsiloxane	No CAS withheld	1-<3	Acute Tox. 4 / H312 Skin Corr. 1 / H314 Eye Dam. 1 / H318					

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16. Exact percentage of ingredients is withheld as a trade secret.

This table, if present, includes all GHS classified ingredients present above their cut-off limits, even if the finished product is not classified as hazardous by GHS.

Canada: fr Page: 2 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

#### RUBRIOUF 4: Premiers secours

## 4.1 Description des premiers secours

## Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

#### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

## 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

#### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

Canada: fr Page: 3 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

## Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

#### Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

## - Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Gérer les risques associés

#### - Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

## - Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

#### Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

#### - Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

Canada: fr Page: 4 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Iden- tifi- ca- teur	VME [ppm]	VME [mg/ m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/ m³]	VP [ppm]	VP [mg/ m³]	Men- tion	Sourc e
CA	2-propaneol (al- cool isopropy- lique) (propane-2- ol)	67-63-0	OEL (AB)	200	492	400	984				OHS Code
CA	isopropanol (al- cool isopropy- lique) (2-propa- neol)	67-63-0	OEL (BC)	200		400					"BC Regu- lation"
CA	alcool isopropy- lique	67-63-0	PEV/ VEA	400	985	500	1,230				Regu- lation OHS

Mention

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence

de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents of	des composants	du mélange
--------------------	----------------	------------

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de pro- tection, voie d'ex- position	Utilisé dans	Durée d'exposi- tion
Propan-2-ol	67-63-0	DNEL	888 mg/kg	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Propan-2-ol	67-63-0	DNEL	500 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhala- tion	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques

## PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140.9 <sup>mg/</sup> l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140.9 <sup>mg/</sup> l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	2,251 <sup>mg/</sup> l	micro-organismes	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 <sup>mg/</sup> kg	organismes ben- thiques	sédiments	court terme (cas isolé)

Canada: fr Page: 5 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

## PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 <sup>mg/</sup> kg	organismes péla- giques	sédiments	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	160 <sup>mg/</sup> kg	prédateurs (impor- tants)	eau	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	28 <sup>mg/</sup> kg	28 <sup>mg/kg</sup> organismes ter- restres		court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140.9 <sup>mg/</sup> l	organismes aqua- tiques	eau	rejets discontinus

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

## Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

## Protection de la peau

## - Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

## - Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	like alcohols

Canada: fr Page: 6 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

## Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	7-8 (25 °C)
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>65 °C à 1 atm
Point d'éclair	12 °C à 101.3 kPa
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
Limites d'explosivité	non déterminé
Pression de vapeur	4.3 kPa à 20 °C
Densité	non déterminé
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas dis- ponibles
Solubilité(s)	non déterminé

## Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	241 °C
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

## 9.2 Autres informations

Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T2C (température de surface maximale admissible sur l'équipement:
	230°C)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

## 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

Canada: fr Page: 7 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## 10.5 Matières incompatibles

Comburants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

## Classification selon SGH

## Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif en cas d'ingestion.

## Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
aminoalkylsiloxane	withheld	cutané	2,000 <sup>mg/</sup> kg

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

## Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Canada: fr Page: 8 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
Propan-2-ol	67-63-0	LC50	10,000 <sup>mg/</sup> l	poisson	96 h

# Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange Nom de la substance No CAS Effet Valeur Espèce Durée d'exposition Propan-2-ol 67-63-0 LC50 >10,000 mg/l invertébrés aquatiques 24 h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

## Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Canada: fr Page: 9 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

#### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transpor

14.1 Numéro ONU 1987

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ALCOOLS, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3 (liquides inflammables)

14.4 Groupe d'emballage II (matière moyennement dangereuse)

14.5 Dangers pour l'environnement dangereux pour le milieu aquatique

Matières dangereuses pour l'environnement alkylmethyl silicone

(environnement aquatique)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

## Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU 1987

Désignation officielle ALCOOLS, N.S.A.

Classe

Dangers pour l'environnement oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Groupe d'emballage

Étiquette(s) de danger 3, poisson et arbre





Dispositions spéciales (DS)

Quantités exceptées (EQ)

Quantités limitées (LQ)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU 1987

Désignation officielle ALCOOLS, N.S.A.

Classe 3

Polluant marin Oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Groupe d'emballage

Étiquette(s) de danger 3, poisson et arbre



Canada: fr Page: 10 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

Dispositions spéciales (DS) 274

Quantités exceptées (EQ) E2

Quantités limitées (LQ) 1 L

EmS F-E, S-D

Catégorie de rangement (stowage category) B

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU 1987

Désignation officielle Alcools, n.s.a.

Classe 3

Dangers pour l'environnement oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Groupe d'emballage II Étiquette(s) de danger 3



Dispositions spéciales (DS) A3, A180

Quantités exceptées (EQ) E2
Quantités limitées (LQ) 1 L

#### RUBRIOUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III )

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory			
Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Effective date
alcool isopropylique	67-63-0	only persons who manufac- ture by the strong acid pro- cess are subject, supplier noti-	1986-12-31

fication not required

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4) aucun des composants n'est énuméré

## Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Canada: fr Page: 11 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

## Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

#### NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	1	none
Health	3	major injury likely unless prompt action is taken and medical treatment is given
Flammability	3	material that can be ignited under almost all ambient temperature conditions
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

Chronic: chronic hazard
Flammability: flammability hazard
Health: health hazard

Personal protection: personal protective equipment (PPE) for normal use

Physical hazard: physical hazard

#### **NFPA® 704**

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	3	material that can be ignited under almost all ambient temperature conditions
Health	3	material that, under emergency conditions, can cause serious or permanent injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

#### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CA	NDSL	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

## Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)
NDSL Liste extérieure des substances (LES)
REACH Reg. substances enregistrées REACH
TSCA Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

Canada: fr Page: 13 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

#### Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
Propan-2-ol	67-63-0	alcohols	OEHHA RELs
polydimethylsiloxane	63148-62-9	shine agent	
alkylmethyl silicone	Withheld	shine agent	
aminoalkylsiloxane	withheld	shine agent	
fluoroalkylsilane	withheld	shine agent	

## - Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA)

Nom de la substance	No CAS	DEP CODE	PBT / HHS / LHS	PBT / HHS Thre- shold	De Minimis Concentration Threshold
Propan-2-ol	67-63-0				1.0 %

## - Hazardous Substances List (MN-ERTK)

Nom de la substance	No CAS	Références	Remarques
Propan-2-ol	67-63-0	A, N, O	

## Légende

American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), "Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical

Agents and Biological Exposure Indices for 1992-93", available from ACGIH
National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), "Recommendations for Occupational Safety and Health Standards," August 1988, available from NIOSH, Publications Dissemination Office, Division of Standards Development and Technology Transfer
Occupational Safety and Health Administration (OSHA), Safety and Health Standards, Code of Federal Regulations, title 29, part 1910, N

0 subpart Z, "Toxic and Hazardous Substances, 1990." General information: Minnesota Department of Labor and Industry, Occupational Safety and Health Division

#### - Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
Propan-2-ol	67-63-0		F3

#### Légende

Flammable - Third Degree

## - Hazardous Substance List (Chapter 323) (PA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Classification
Propan-2-ol	67-63-0	E

Environmental hazard

## California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

#### Teneur en COV

Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): 89.95 % Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 89.95 %

Canada: fr Page: 12 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

# Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

## Abréviations et acronymes

4		
Abr.	Description des abréviations utilisées	
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)	
Acute Tox.	Toxicité aiguë	
Cal ARB	California Air Resources Board	
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)	
COV	Composés Organiques Volatils	
DEP CODE	Department of Environmental Protection Code	
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)	
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)	
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)	
EPA	Environmental Protection Agency (agence de protection de l'environnement des États-Unis). C'est une agence i dépendante du gouvernement américain. Sa mission est de protéger la santé humaine et de sauvegarder les él ments naturels	
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë	
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves	
Eye Irrit.	Irritant oculaire	
Flam. Liq.	Liquide inflammable	
HHS	Higher hazard substance	
IATA	Association Internationale du Transport Aérien	
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandise dangereuses pour le transport aérien)	
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)	
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée	
LHS	Lower hazard substance	
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")	
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition	
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale	
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)	
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique	
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)	
ppm	Parties par million	
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Qué bec)	
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Na tions unies	
Skin Corr.	Corrosif pour la peau	

Canada: fr Page: 14 / 15



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## Glass Kote

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 2020-02-07

Abr.	Description des abréviations utilisées
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VOC	Composés Organiques Volatils
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

## Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

## Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

## Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Canada: fr Page: 15 / 15